



Small Islands Organisation

# Cahier des charges

**Guide technique pour le traitement des eaux usées  
sur les petits territoires insulaires, d'après le cas  
d'étude de Saint-Honorat**

Bastide Beaumanoir  
3 rue Marcel Arnaud  
13100 Aix-en-Provence  
France

# Table des matières

---

<b>Contexte général : présentation du Programme SMILO</b>	<b>2</b>
<b>I- Objectif de la prestation</b>	<b>3</b>
<b>II- Contenu de la prestation</b>	<b>4</b>
I.1 Conception d'un guide technique	4
I.2 Animation : Mise en place d'un groupe de travail international	5
<b>III- Clauses administratives</b>	<b>6</b>
Durée du marché	6
Mentions particulières	6
Pièces contractuelles	6
Utilisation des résultats	6
Modalités de paiement	7
III.1.1. Périodicité des versements	7
III.1.2. Pénalités de retard	7
III.1.3. Assurances	7
<b>IV- Modalités de consultation</b>	<b>8</b>
Modalités de dépôt des candidatures	8
Pièces à fournir	8
Forme juridique	9
Variantes et options	9
Critères de sélection du prestataire	9
IV.1.1. Qualité technique (60%)	9
IV.1.2. Prix (40%)	9

# Contexte général : présentation du Programme SMILO

Les petites îles sont à la fois fragiles et singulières. Situées aux avant-postes des changements globaux, elles concentrent de nombreuses problématiques : ressources limitées, richesses biologiques à protéger, pressions liées aux activités humaines... Des enjeux auxquels il est possible d'apporter des réponses pragmatiques et efficaces, qui font des petites îles les pionnières d'un développement plus durable.

Le **programme international SMILO** a pour objectif d'accompagner les territoires insulaires de moins de 150km<sup>2</sup> qui souhaitent structurer et fédérer leurs actions en faveur d'un développement durable intégré à travers des thématiques sectorielles prioritaires : eau et assainissement, énergie, déchets, biodiversité et écosystèmes, paysages et patrimoines. Cette démarche se concrétise via un processus de labellisation, reconnaissance internationale des territoires qui s'engagent pour un développement humain compatible avec l'environnement. La phase de développement du programme (2017-2021) vise à accompagner 18 petites îles localisées en Afrique de l'Ouest, dans l'Océan Indien, en Europe et en Méditerranée.

L'**île de Saint Honorat** fait partie des sites pilotes du programme SMILO depuis 2017. Avec le soutien technique de SMILO, elle a créé un « Comité insulaire », instance participative réunissant les acteurs locaux, associations et décideurs publics au sein d'un espace de dialogue et de planification partagée. Dans le cadre de sa participation au programme SMILO, elle a réalisé, en concertation, un diagnostic de son territoire en lien avec les cinq thématiques de SMILO, et a identifié des actions prioritaires à réaliser dans un plan stratégique. La Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception de l'Abbaye de Notre-Dame de Lérins (l'Abbaye de Lérins) est le principal partenaire et acteur de l'île, et est le propriétaire de ce territoire insulaire.

# I- Objectif de la prestation

Il n'y a actuellement aucun système de traitement des eaux usées sur l'île de Saint Honorat. Les eaux usées sont directement rejetées en mer par quatre émissaires situées au Nord et au Sud de l'île, qui menacent de détérioration les habitats marins. Pour répondre à cet enjeu, l'Abbaye de Lérins a prévu d'installer un système de traitement global des eaux usées sur l'île par filtre planté de roseaux. L'Abbaye de Lérins est en cours de demande des autorisations nécessaires et prévoit de mettre en place le système d'assainissement courant 2020.

L'association SMILO a développé un projet « Amélioration des habitats marins des îles de Lérins et développement d'une stratégie insulaire durable » auprès du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pour accompagner l'île de Saint Honorat dans la mise en œuvre de certaines opérations prioritaires. La prestation s'inscrit dans le cadre de ce projet. L'association SMILO souhaite faire appel à un prestataire afin d'élaborer un guide technique à destination des gestionnaires de petites îles qui souhaitent établir un système d'assainissement adapté à leur territoire insulaire.

## II- Contenu de la prestation

L'ensemble de la prestation sera réalisé en concertation et en appui de l'association SMILO.

### I.1 Conception d'un guide technique

Le guide technique attendu est à destination des gestionnaires de petites îles qui souhaitent mieux connaître et comprendre les procédés pour établir un projet d'assainissement adapté aux territoires insulaires. Ce guide technique sera réalisé en concertation étroite avec l'association SMILO et son réseau d'expert, ainsi que des partenaires internationaux (voir I.2). La structure générale du projet pourra être précisée et modifiée en fonction de l'avancement et des retours du projet d'assainissement de Saint-Honorat, et des échanges avec les partenaires. Elle devra a priori prévoir les éléments suivants :

1. Une section qui explique, en s'inspirant de l'expérience menée sur Saint-Honorat, comment établir un diagnostic « eau et assainissement » de territoire, en particulier dans un contexte insulaire, et la sélection d'une méthode d'assainissement la plus adaptée au territoire insulaire ;
2. Un descriptif des étapes de mise en œuvre du système d'assainissement sur Saint-Honorat. Et un descriptif des options d'assainissement envisagées sur Saint-Honorat et la justification du choix retenu pour l'île. Cette catégorie devra montrer de manière plus générale quelles sont les techniques possibles sur les petites îles en matière d'assainissement ;
3. L'identification des difficultés majeures sur les petites îles en matière d'assainissement, sur la base de l'expérience de Saint-Honorat, par exemple la difficulté de trouver une méthode avantageuse en terme de coûts/bénéfices, la disponibilité en eau douce, etc. ;
4. Une présentation d'autres exemples innovants d'assainissement mis en place sur des petites îles dans le monde ;
5. Un résumé du contenu du guide technique à destination des décideurs.

*Livrable* : l'offre du prestataire doit prévoir la traduction du document en anglais, une mise en page adaptée et cohérente avec la charte graphique SMILO, et les frais d'impression. La cession des droits et livraison des documents originaux est également à prévoir.

*Délais d'exécution* : livraison du document en version imprimée et numérique à prévoir avant le 30 mai 2023.

## **I.2 Animation : Mise en place d'un groupe de travail international**

La capitalisation et la mutualisation des connaissances seront des étapes indispensables du projet, afin de garantir un résultat optimum, qui favorisera la conception d'un document qui puisse devenir une référence pour les petites îles. D'une part, il s'agira pour le prestataire de trouver les bonnes sources bibliographiques et des exemples innovants. D'autre part, le prestataire identifiera, en concertation avec l'association SMILO, les partenaires techniques internationaux impliqués dans les enjeux d'assainissement pertinents pour rejoindre le groupe de travail.

Le prestataire devra organiser une rencontre d'au moins une journée, au début du projet, avec les partenaires identifiés, mais aussi les partenaires du réseau SMILO. Ces partenaires seront identifiés par le prestataire en concertation avec SMILO. Cette rencontre devra permettre au prestataire d'échanger avec les partenaires techniques pour bénéficier de leur retour d'expérience en matière d'assainissement sur des petites îles, de façon à mieux définir le contenu technique du document.

Le prestataire échangera avec les partenaires identifiés tout au long du projet et en fonction des besoins, sur les résultats et solutions identifiées, par téléphone, Skype ou tout autre moyen de communication. Des échanges en anglais à l'oral et à l'écrit sont à prévoir.

*Livrable* : le prestataire transmettra un compte-rendu du travail au sein du groupe établi, notamment un compte rendu de la rencontre avec les partenaires à SMILO. Les éléments techniques des échanges au sein du groupe de travail qui seront pertinents pour le guide technique seront directement intégrés dans le contenu du document.

*Délais d'exécution* : organisation de la rencontre avec les partenaires internationaux à prévoir avant le 31 mars 2021.

# III- Clauses administratives

## Durée du marché

L'ensemble de la prestation sera réalisé avant le 3 mai 2023.

## Mentions particulières

Le prestataire sera amené à échanger régulièrement avec les partenaires internationaux du réseau SMILO et d'autres partenaires techniques internationaux qui seront identifiés par le prestataire en concertation avec l'association SMILO.

Le prestataire pourra être amené à se rendre dans les locaux de l'association à Aix-en-Provence pour travailler avec l'équipe de SMILO.

## Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles pour cette prestation sont :

- Le présent document faisant office de cahier des charges techniques et de cahier des clauses administratives particulières ;
- Le devis / la proposition financière ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants le cas échéant, postérieurs à la notification du marché.

## Utilisation des résultats

L'option retenue est celle de la concession de droits d'utilisation sur les résultats.

Le titulaire du marché concède au commanditaire, le droit d'utiliser ou de faire utiliser les résultats, en l'état ou modifiés, de façon permanente ou temporaire, en tout ou partie, par tout moyen et sous toutes formes.

Dans l'hypothèse d'une publication sur internet, les droits sont concédés pour le monde entier. Cette concession des droits couvre les résultats à compter de leur livraison et sous condition résolutoire de la réception des prestations.

Le droit d'utiliser les résultats ne couvre pas les exploitations commerciales des résultats.

Le commanditaire ne devient pas, du fait du marché, titulaires des droits afférents aux résultats, dont la propriété des inventions nées, mises au point ou utilisées à l'occasion de l'exécution du marché.

Le prix de cette concession est forfaitairement compris dans le montant du marché.

## Modalités de paiement

### III.1.1. Périodicité des versements

Le maître d'ouvrage versera la rémunération du Prestataire en trois tranches :

- Une première tranche sous forme d'avance de 30% du budget total de la prestation au plus tard 15 jours à compter de la signature du contrat entre le Prestataire et l'association SMILO ;
- Une seconde tranche d'un montant équivalent à 40% du budget total de la prestation à l'issue de la livraison du compte-rendu de la réunion avec les partenaires techniques ;
- Une troisième tranche de 30% équivalente au solde du budget total à la fin de la prestation.

### III.1.2. Pénalités de retard

Sauf en cas de force majeure, lorsque le délai contractuel est dépassé, le titulaire encourt, sans mise en demeure préalable, une pénalité journalière de retard de 50 € par jour ouvré de retard.

### III.1.3. Assurances

Le prestataire s'engage à fournir la(les) attestation(s) d'assurance couvrant les risques liés aux prestations demandées.

A ..... , le .....

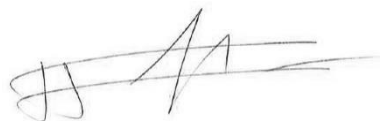
Signature et cachet du (des) prestataires(s) :

A Aix en Provence, le 2 août 2019

Le représentant du Commanditaire,

**Maxime Prodromides**

Président de Small Islands Organisation (SMILO)





# IV- Modalités de consultation

## Modalités de dépôt des candidatures

Les candidats intéressés sont invités à envoyer leur dossier de candidature par email à l'adresse suivante : [secretariat@smilo-program.org](mailto:secretariat@smilo-program.org) **avant le 6 septembre 2019 à minuit heure française.**

Les dossiers envoyés après cette date ne seront pas pris en compte.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, veuillez contacter Sylvain Petit, Secrétaire exécutif de l'association SMILO, à l'adresse suivante : [s.petit@smilo-program.org](mailto:s.petit@smilo-program.org).

Nota Bene : Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

## Pièces à fournir

Les dossiers de candidatures doivent être constitué des pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges, accompagné de ses clauses administratives, signé et daté (cachet du prestataire) ;
- Une courte note méthodologique (maximum 10 pages) faisant apparaître la composition et la qualification de l'équipe chargée de la réalisation de la prestation (noms, qualités et CV des personnes mobilisées pour l'étude et leurs références pour des prestations), les modalités d'intervention du candidat pour répondre aux attentes du commanditaire, ainsi qu'un planning d'exécution ;
- Un devis détaillé daté et signé. Ce devis doit indiquer les montants TTC en euros de la prestation ;
- Les actes spéciaux de sous-traitance et leurs avenants le cas échéant, postérieurs à la notification du marché ;
- Une attestation d'affiliation du prestataire au registre des métiers et de l'industrie datant de moins de trois mois ;
- Un relevé d'identité bancaire ou équivalent indiquant les numéros de BIC/SWIFT et IBAN.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés.

## Forme juridique

Aucune forme de groupement n'est imposée. Le commanditaire interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

## Variantes et options

Les variantes ne sont pas acceptées et il n'est pas prévu de prestation supplémentaire ou alternative.

## Critères de sélection du prestataire

### IV.1.1. Qualité technique (60%)

- Les qualifications requises de ou des expert(s) de l'équipe chargée de la réalisation de la prestation, et cas échéant, des sous-traitants, sont présentées ci-dessous :
  - Diplôme(s) universitaire(s) dans le domaine du génie de l'eau et de l'assainissement ou dans d'autres domaines pertinents ;
  - Minimum 5 ans d'expérience de travail sur l'évaluation et le contrôle des pollutions à partir de sources terrestres et sur différents types de dispositifs d'épuration et de rejets ;
  - Expérience sur l'élaboration d'indicateurs, la préparation des fiches d'information et l'évaluation thématique des pollutions et techniques d'assainissement ;
  - D'excellentes compétences en animation de réseau et en présentation ;
  - La maîtrise de l'anglais oral et écrit est requise.
- Qualité de l'offre (qualité méthodologique, pertinence des moyens, solidité des indicateurs proposés, etc.)

### IV.1.2. Prix (40%)

Le détail des coûts de la prestation doit être précisé dans un budget annexé à la proposition.

Le prestataire devra mobiliser les ressources humaines et/ou matérielles et assumer seul la responsabilité de se procurer tout document ou renseignement nécessaires à la réalisation du mandat qui lui est confié, incluant la production des rapports selon les exigences du présent cahier des charges.

Les candidats sont invités à présenter un budget détaillé des coûts afférents à la réalisation des différents éléments de la prestation. Les coûts éligibles sont détaillés comme suit :

- Rémunération forfaitaire du prestataire
- Frais d'organisation d'événement (location de salle, hébergement, transports, repas, etc.)
- Frais de traduction, création, mise en page et impression du cahier technique.